

DU CALVADOS

COMMENT FAIRE ECHOUER UNE REFORME ?

Beaucoup de responsables, qu'ils soient politiques, administratifs ou syndicaux, semblent à l'évidence se poser aujourd'hui cette question quand on prend la peine d'analyser les discours et les actes relatifs à la réforme du lycée en cours.

Côté syndical d'abord. Que cette réforme déplaie par principe à plusieurs organisations, ce n'est guère surprenant ! La contestation systématique et la posture de Casandre sont des attitudes très « porteuses » à afficher en temps de crise ! Mais le refus impose-t-il de déformer et travestir la réalité ? Est-il cohérent de percevoir de manière systématique le chef d'établissement comme le suppôt d'un ultralibéralisme éducatif, prenant appui sur de vilains profs collaborateurs au sein d'un Conseil Pédagogique « à sa botte » ? Certes, les chefs d'établissement ne sont pas parfaits (les enseignants non plus), mais pour le SE-UNSA, le véritable scandale c'est de vouloir faire disparaître un organe de concertation et de réflexion pédagogique d'un établissement scolaire ! D'autant que les enseignants y sont logiquement majoritaires et que le rôle du CA, instance décisionnelle centrale, n'a en réalité pas été affaibli. Autre argument massue des adversaires de la réforme : celle-ci serait le moyen tant attendu par le gouvernement pour supprimer des postes ! Ah vraiment ? Est-il besoin de rappeler que, depuis plusieurs années, le pouvoir n'a pas eu besoin de réforme du lycée pour poursuivre une véritable saignée dans l'Éducation Nationale ? Le nombre de postes se joue au moment du budget, pas dans les textes de réforme. Cela fait longtemps que l'administration ne s'appuie plus uniquement sur les titulaires pour assurer les horaires réglementaires dus aux élèves ! Il suffit d'aller sur le site du rectorat pour s'apercevoir que les appels au recrutement des vacataires et autres personnels précaires se multiplient. En réalité, si les syndicats hostiles à la réforme claironnent ces pseudo arguments, c'est pour éviter la réflexion sur les pratiques, sur l'organisation pédagogique des établissements, sur la réalité des besoins des élèves !

Côté politique l'inconséquence est tout aussi manifeste. Peut-on vraiment espérer « faire bouger » profondément les enseignants sur des pratiques tout en les méprisant ? Le mot n'est pas trop fort pour qualifier cette volonté manifeste d'ignorer la difficulté et la complexité croissante d'un métier assuré par des personnels auxquels on réserve, en guise de revalorisation, des classes surchargées et plus nombreuses, des missions nouvelles implicites, des postes partagés, des cartes scolairesil est déjà ardu de réussir une réforme à moyens constants, alors quand ils s'effondrent ! De fait, pour le pouvoir, cette réforme est surtout une diversion pour masquer l'opération de sape de service public et une belle opération de communication à destination des parents : on prétend se soucier des élèves et l'on affiche fièrement la nouveauté de « l'Accompagnement personnalisé », sans préciser qu'il se fera bien souvent en classe de 35...; on inscrit la possibilité du « tutorat » dans les textes, mais rien n'est prévu dans l'enveloppe des établissements pour les financer ! D'ailleurs s'il y avait un véritable souci des élèves ou des personnels, ou une réelle volonté d'améliorer le lycée, il y aurait sans doute plus d'intelligence et moins d'improvisation dans le traitement de la question de la formation des enseignants ! L'idée de placer, à la rentrée prochaine, des stagiaires inexpérimentés et sans aucune formation devant des classes surchargées, avec le même service hebdomadaire à assurer qu'un professeur aguerri ne semble gêner personne en haut lieu. Rappelons que cela ne fut possible que grâce à la bienveillante abstention du SNES lors du CTPM de juin 2009...

Le SE-UNSA refuse la démagogie des opérations de communication comme il refuse de jouer les pompiers pyromanes. Il entend défendre les personnels et l'intérêt des élèves ! La réforme comporte des aspects intéressants, mais le SE-UNSA réclame des véritables moyens, notamment humains, pour la faire fructifier.

M.D & l'équipe du SE-UNSA

Dispensé de timbrage

CAEN CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le lundi 15 mars 2010

N°5 - mars 2010

SOMMAIRE



Actualités p.2-3



Mutations
2nd degré p. 4-10



Fiche de suivi p 11



Pré adhésion p.12



Le SE-UNSA appelle les personnels à se mettre en grève le 23 mars.

La crise économique n'en finit pas avec ses répercussions en chaîne sur l'emploi, le chômage, les difficultés financières qui en résultent. Le patronat fait le choix de répondre aux demandes des actionnaires au détriment des salariés. Les syndicats lors du sommet social du 15 février ont constaté que sur ces sujets aussi prioritaires, le gouvernement manifestait une grande distance avec les inquiétudes exprimées. Il se limite à l'annonce d'un calendrier de rencontres d'avril à août.

Pourtant, l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques nécessitent des réponses concrètes et rapides.

C'est la première raison qui a poussé l'UNSA à défendre en intersyndicale la nécessité d'une mobilisation en mars.

Ces questions touchent non seulement le secteur privé mais aussi la fonction publique. Alors que ces derniers mois nous ne cessons de dénoncer les attaques subies, le gouvernement persiste à ignorer le malaise des fonctionnaires.

Au contraire après la première salve tirée au nom de la révision générale des politiques publiques (RGPP), la deuxième salve est enclenchée avec la RGPP2. Le gouvernement persiste dans son choix de sacrifier l'existence des services publics et d'en faire une niche d'économie budgétaire. Cette politique est une véritable catastrophe qui va donc modifier rapidement et de façon inéluctable le service rendu aux usagers : présence sur tout le territoire, accès de tous aux services publics. C'est donc pour l'UNSA un autre motif de mobilisation nécessaire.

S'agissant des retraites, le gouvernement a annoncé un calendrier moins serré qu'on ne pouvait le craindre. Un projet de loi devrait être déposé en septembre 2010. Le temps qui nous est imparti doit donc être l'occasion d'un véritable débat autour des enjeux de fond : financement du système par répartition, maintien de la solidarité intergénérationnelle, revenu de remplacement de haut niveau, maintien de l'âge de départ légal à 60 ans... Ces débats ne peuvent faire abstraction des questions de pénibilité mais aussi de la question de l'emploi des seniors.

La problématique spécifique des fonctionnaires doit retenir toute notre attention. De nouvelles attaques sont à craindre. Faire croire à l'opinion publique qu'un alignement du système public sur le privé (suppression du calcul de la pension sur les 6 derniers mois) profiterait au financement des retraites du privé est une imposture qui ne vise qu'à diviser les salariés du public et du privé.

AFFECTATION ET FORMATION DES STAGIAIRES Improvisation et bricolage en perspective

La note de cadrage concernant l'organisation de la formation et l'affectation des professeurs stagiaires à la rentrée 2010 a été adressée à Mme le Recteur. En réalité, cette note ne cadre pas grand-chose, laissant beaucoup de latitude aux autorités rectorales sur le plan local, ce qui confirme l'improvisation ayant présidé à l'ensemble de la réforme sur la masterisation.

Comment seront affectés les stagiaires ? Le rectorat semblait être en quête de berceaux » (terminologie rectorale énigmatique : s'ils sont si « bébés », faut-il leur confier un service complet ?) de 18h ou de 15h, susceptibles de les accueillir avec souplesse (pas de classe à examen?) ... Dans tous les cas, avec un tel service cela revient à les bercer bien près du mur ! D'autant qu'on ignore s'ils seront amenés ou non à changer d'affectation en cours d'année. De plus, ce type de poste ne court pas les rues : les collègues qui attendent désespérément une mutation en savent quelque chose ! Dans quelle mesure d'ailleurs ceux-ci seront-ils les perdants du processus ?

La seconde inquiétude a trait à la formation des stagiaires. Quel va être le vivier des tuteurs ? Comment sera-t-il déterminé ? (désignation volontaire ?) Le respect du tiers temps pose à l'évidence de sérieux défis à notre Académie, laquelle manque déjà cruellement de remplaçants ! Qui prendra le relais des stagiaires partis se former ? Actuellement le rectorat semble miser beaucoup sur le stage rémunéré (mais non obligatoire) proposé aux étudiants de M1 et M2 (encore moins expérimentés que les stagiaires!), et affiche simultanément sans complexe sa volonté de recruter de nouveaux précaires. Et si malgré la crise, on ne se bousculait pas au portillon ? Surtout : quelle sera la durée réelle de la « formation » ? Une semaine ? Deux semaines ? voire, comble du luxe, trois semaines ? En fait, à bien y regarder, le rectorat, qui n'a guère de moyens, mise essentiellement sur « l'accompagnement » et ne semble pas très soucieux d'assurer une formation effective digne de ce nom aux nouveaux entrants dans le métier : enseigner, le seul métier qui ne s'apprend pas ? Pour le SE-UNSA, tout cela relève du bricolage et il faut reprendre totalement la copie ! Le concours doit se situer en fin de M1 pour pouvoir faire de l'année de M2 une vraie période de professionnalisation.

POLITIQUE SECURITAIRE EN MILIEU SCOLAIRE

NOMINATION D'UN « MONSIEUR SECURITE » DANS L'ACADEMIE

Conseiller sécurité auprès du recteur de l'académie de Caen, Hervé Kraska, lieutenant-colonel de la gendarmerie en retraite de 56 ans, vient de prendre ses fonctions au mois de février.

Il constitue pour le moment son équipe mobile de sécurité. Elle sera composée de principaux de collège, de proviseurs de lycée, de conseillers principaux d'éducation, d'assistants sociaux et d'animateurs de quartier (tous volontaires désignés d'office?).

Après un diagnostic sécurité dans près de 300 établissements du secondaire, cette équipe mobile aura pour but, *dixit* « Monsieur sécurité », de prévenir et d'aider à gérer la violence et la délinquance. Vaste programme!

Après les portiques de sécurité, les caméras de vidéo-surveillance, voici donc la nouvelle trouvaille du gouvernement en matière de sécurité en milieu scolaire.

Ce dispositif initié dans l'académie de Créteil a pour vocation de s'étendre à toutes les académies. Il serait la réponse ultime à la violence en milieu scolaire, l'arme fatale pour employer une image militaire. Avec ces équipes, ces milices, ces brigades – appelons-les comme on veut – les délinquants et les sauvageons n'ont qu'à bien se tenir!

Quant aux élèves *lambda* (le gros de la troupe pour filer la métaphore) qui réclament juste comme leurs parents et le SE-UNSA des adultes référents en plus et surtout en nombre suffisant dans les établissements scolaires (Professeurs, AED, CPE, AS, etc...), ils n'ont que leurs yeux pour pleurer.

Car, une fois de plus, c'est un effet d'annonce, un coup de pub, de com' !

Comme si « Monsieur sécurité », *alias* « Monsieur Plus » qui distribuait plus de gâteaux apéritifs, allait apporter plus de sécurité dans les établissements scolaires alors que dans le même temps le gouvernement supprime des milliers de postes dans l'éducation nationale!

Cette politique de sécurité n'est en réalité qu'une politique sécuritaire et ce ne sont pas des brigades d'intervention tout de vert vêtues, armées de talkie-walkie et formées aux arts martiaux (re-sic) qui rétabliront le dialogue et la confiance pour travailler sereinement avec les jeunes dans les établissements.

Cette ambition ne peut se réaliser qu'avec des professionnels de l'Éducation, titulaires et non précaires, formés et en nombre suffisant. Personnel dont on ne cesse de tarir le recrutement par ailleurs... .

F.P.

NOUVEAUX PROGRAMMES DE LYCEE : INQUIETUDES

La réforme du lycée se traduit dans plusieurs disciplines par la nécessité d'une refonte des programmes. Les nouveautés doivent entrer en vigueur dès la rentrée prochaine pour la classe de seconde. Dès lors, des « consultations » ont commencé, auprès par exemple des professeurs d'histoire-géographie et de Sciences économiques et Sociales. Si les guillemets s'imposent c'est qu'il y a fort à parier, étant donné les contraintes du calendrier officiel, que cette consultation ne soit que purement formelle. C'est d'autant plus inquiétant que les projets de programmes font couler beaucoup d'encre.... En SES comme en Histoire, les concepteurs des instructions officielles semblent ignorer totalement à quoi ressemble un élève de seconde ! L'importance des approches théoriques en SES, les sujets pointus, à la formulation très universitaire, mais au fond très réducteur en HG (la moniale Hildegarde de Bingen ! L'édit de Caracalla...) inquiètent. On semble oublier qu'il fût un temps question d'intéresser les élèves et de « donner du sens » aux enseignements ! Au traditionnel maintien des équilibres entre chapelles universitaires si susceptibles (un peu d'Antiquité grecque, mais aussi un peu de Romaine), s'ajoutent désormais l'oubli, la marginalisation ou l'escamotage pur et simple des thèmes qui indisposent (la Méditerranée au XII^{ème}, qui mettait l'accent sur la complexité des relations entre civilisations, parmi lesquelles l'islam) ou qui fâchent (la précarité, la sociologie). Des esprits malicieux soulignent même la dimension « ultralibérale » de certaines approches.... Si encore les anciens défauts étaient corrigés ! C'est loin d'être le cas : le programme d'histoire est un des plus directifs jamais élaboré, et le « timing » imposé est tout simplement intenable, sauf à faire du grand n'importe quoi. Le vrai courage serait de renoncer à la précipitation pour réaliser une consultation honnête et véritable. Mais, ici encore, il y a fort à craindre que le désir de concertation ne soit qu'une façade.

SPECIAL MUTATIONS

second degré

**Contactez le SE-UNSA pour bénéficier de conseils
pour formuler vos vœux de la meilleure manière et obtenir
tout renseignement relatif à des démarches particulières.**

SUIVI DES MUTATIONS

Secrétaire Académique

Mathieu DEFORGE mathieudeforge14@gmail.com 09-50-70-58-09

Secrétaire Académique Adjointe

Coralie BOYER (CPE) 06.76.98.91.48

Commissaire Paritaire Certifiés & Suivi des mutations

Sébastien FRANCOIS 06.79.88.08.98

Commissaire Paritaire EPS & Suivi des mutations

Marc LEFEVRE 06.08.15.93.25

Section Académique

Permanences les lundi et jeudi 02.31.34.71.79

14@se-unsa.org ou ac-caen@se-unsa.org

**Remplissez et envoyez votre fiche de suivi
et de vérification de barème
à la Section Académique du SE-UNSA
Maison des Syndicats,
29 Avenue Charlotte Corday
14 000 CAEN**

EN ROUTE POUR LES MUTATIONS DANS L'ACADEMIE DE CAEN

Vous demandez une mutation ? Une première affectation ? Vous arrivez d'une autre académie ?
« Phase intra » du 19 mars au 02 avril : vœux à formuler su I-PROF (www.ac-caen.fr)

Vous allez participer au mouvement intra-académique dans l'**Académie de CAEN**. Si vous n'avez pas déjà un poste, cette phase décisive débouchera sur une affectation à titre « définitif » dans un établissement ou dans une Zone de Remplacement (ZR).

Elle comporte toujours son lot d'espoirs et d'inquiétudes. C'est pourquoi la section académique du SE-UNSA a rédigé cette publication spéciale. Elle vous permettra d'y voir un peu plus clair, mais aussi d'établir des stratégies dans la formulation de vos vœux.

La Section Académique de CAEN est à votre service pour vous aider dans votre démarche et vous informer des spécificités de l'Académie. Cette année l'évolution des règles de barème, la tendance lourde à la suppression des postes et la nécessité de trouver des heures pour les « nouveaux » stagiaires modifient plus que jamais les conditions de mutation.

Si vous avez des interrogations, appelez-nous. Vous pouvez également nous rencontrer lors de permanences ou nous demander un rendez-vous personnalisé. N'hésitez pas à nous contacter avant de saisir vos vœux.

L'Académie est composée de trois départements : le **Calvados**, la **Manche** et l'**Orne**. Suivant les départements, les établissements sont plus ou moins proches les uns des autres (cf. zones rurales dans l'Orne notamment). Attention **aux postes partagés** qui sont de plus en plus nombreux et parfois « masqués » !

La capitale régionale, CAEN et son agglomération de 200 000 habitants, est la zone la plus demandée au niveau du mouvement intra. Les établissements situés jusqu'à 30 ou 40 km, surtout en direction de la mer et de BAYEUX, subissent aussi une forte demande, et ce dans la majorité des disciplines.

De même, le sud du département de la Manche, de par sa proximité avec la Bretagne et les infrastructures routières, est très demandé par les collègues qui n'ont pu obtenir l'académie de RENNES.

Même s'il existe des établissements classés ZEP (à Caen, Cherbourg, Alençon, Flers...), dont certains sont d'ailleurs demandés, ou des collèges et des lycées qui connaissent de réelles difficultés, les conditions d'exercice du métier sont probablement moins difficiles que dans certaines académies.

Enfin, il est important de ne pas se fier aux seules distances pour faire ses vœux. La présence de voies rapides, ainsi que le relief peu tourmenté, peuvent « rapprocher » certains établissements d'apparence lointaine.

L'équipe du SE-UNSA

QUI PARTICIPE AU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2010 ?

Les participants obligatoires :

- ✓ Les entrants dans l'Académie et les sortants d'IUFM titularisés qui avaient obtenu disponibilité ou congé
- ✓ Les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire pour l'année en cours.
- ✓ Les stagiaires précédemment titulaires d'un corps de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ne pouvant pas être maintenus dans leur poste.
- ✓ Titulaires gérés hors Académie et tenus à réintégration
- ✓ Les candidats aux fonctions d'ATER ou allocataires de recherche, affectés à ce jour en établissement, doivent solliciter une affectation en zone de remplacement pour y être nommés.

Les autres participants :

- ✓ Titulaires souhaitant changer d'affectation
- ✓ Titulaires gérés par l'Académie et souhaitant réintégrer après une disponibilité, un congé avec libération de poste, une affectation dans un poste de réadaptation ou de réemploi, dans l'enseignement supérieur ou en qualité de CPD pour l'EPS.
- ✓ Personnels gérés hors académie (détachement - affectation en TOM, en Andorre, en écoles supérieures) mis à disposition, sollicitant un poste dans leur ancienne académie.

LES GRANDS PRINCIPES POUR FORMULER SES VOEUX

- 20 vœux possibles** : pour obtenir un poste fixe on demande un établissement précis ou des vœux dits « géographiques » (tout poste dans une commune, dans un groupement de communes, dans un BÉC, un département, l'Académie) pour lesquels on peut éventuellement préciser un type d'établissement (lycée, LP..). Pour obtenir une zone de remplacement on peut demander une ZRE (zone précise), une ZRD (toute ZR d'un département) ou un vœu ZRA (toute ZR dans l'Académie.)
- La liste des postes vacants**, y compris les postes spécifiques intra, est publiée sur I-PROF rubrique SIAM. Mais l'essentiel des mutations se fait sur des postes libérés au cours du mouvement.
- Examen des vœux** : dans l'ordre de préférence, c'est le barème qui départage les candidats. Si vous faites des vœux larges, la logique habituelle (mais pas systématique) veut que l'on formule d'abord des vœux précis, pour « guider » ensuite les vœux plus larges (sauf cas bonification IUFM).
- Vœux non satisfaits** : un collègue déjà nommé à titre définitif (non touché par une mesure de carte scolaire) conserve son affectation actuelle s'il n'obtient pas satisfaction au mouvement. Si un collègue devant obligatoirement participer au mouvement n'est pas satisfait, il y a « extension ».

LA PROCEDURE D'EXTENSION :

La procédure d'extension s'effectue avec le plus petit barème de votre liste et à partir du premier vœu exprimé (établissement, commune ou groupe de communes...). L'extension se fera en priorité sur tout établissement « restant non pourvu » de l'Académie, puis après sur une ZR. Si l'extension est nécessaire alors :

1: EXAMEN DU PREMIER VOEU

Le vœu porte sur un établissement ou une commune ?

L'extension se fait alors sur le poste en établissement le plus proche du premier vœu (utilisation d'une carte des distances)

En cas d'impossibilité

Extension à la ZR la plus proche (par utilisation d'une carte des distances entre la commune définie en premier vœu et le centre géographique de la ZR)

Le vœu porte sur une zone de remplacement ?

L'extension se fait à la ZR la plus proche (carte des distances)

En cas d'impossibilité

Extension sur un poste vacant en établissement de la ZR demandée en premier vœu et éventuellement de la ZR la plus proche.

STAGIAIRES IUFM

Une bonification de **50 points sur le 1^{er} vœu formulé** peut être attribuée, si elle ne l'a pas déjà été une fois, aux stagiaires en I.U.F.M, sur demande (les stagiaires en situation, reclassés ont une bonification sur les vœux larges en fonction de leur échelon). Une bonification à l'inter est automatiquement comptabilisée pour l'intra sur le 1^{er} vœu.

MESURE DE CARTE SCOLAIRE 2010

Cette mesure s'applique à un titulaire affecté à titre définitif dont le poste a été supprimé. La victime d'une mesure de carte scolaire, afin d'être identifiée comme telle et obtenir la bonification de 1500 points, doit formuler des vœux en incluant obligatoirement les 3 premiers vœux ci-dessous (les agrégés peuvent restreindre ces vœux aux lycées) :

- 1/ Tout poste dans l'établissement initial (poste perdu)
- 2/ Tout poste dans la commune de cet établissement
- 3/ Tout poste dans le département de l'établissement.
- 4/ Éventuellement d'autres vœux

Une mutation dans un des vœux bonifiés (1-2-3) permet de conserver l'ancienneté de poste pour les mouvements futurs mais pas une mutation sur un autre vœu demandé (4). La victime de carte scolaire conserve une priorité de retour sur son poste perdu (dans son établissement) tant qu'il n'a pas eu de demande de mutation satisfaite.

CALENDRIER 2010 DES MUTATIONS INTRA DE L'ACADEMIE DE CAEN

19 mars au 02 avril 2010 : saisie des demandes sur I-PROF. A titre exceptionnel elles peuvent être formulées au moyen d'imprimés disponibles au Rectorat ou téléchargeables.

www.ac-caen.fr Consultez les postes vacants, mais ne vous y limitez pas car la mobilité résulte surtout de la libération des postes lors du mouvement. Attention aux services partagés souvent masqués !

28 mars 2010 : date limite de dépôt des **dossiers médicaux** auprès du médecin du recteur

→ Une bonification de 1000 points (sur zone géographique ou département), voire une affectation hors barème, peut être accordée lorsque l'état de santé du demandeur (titulaire), de son conjoint ou de ses enfants nécessite des soins continus (ascendants pas pris en compte). Dépôt d'un **dossier médical** (en recommandé) avant le 28/03 avec : les certificats médicaux, la reconnaissance du handicap (ou le dépôt de demande de reconnaissance); une lettre précisant les informations administratives et les vœux, avec motivations (Service Santé Rectorat de Caen BP 6184 14061 CAEN CEDEX). **Attention** : Les 1000 pts obtenus pour dossier médical lors de la phase « Inter » ne sont pas automatiquement reportés sur la phase Intra-académique.

9 avril 2010 : date limite de dépôt des demandes d'affectation sur poste **SPEA** →

Les **postes spécifiques (SPEA)** dont la liste figure sur le site du Rectorat (collèges ambition réussite, postes en section européenne...) sont attribués **hors barème**. Les vœux portant sur les SPEA sont inclus dans votre demande de mutation mais sont examinés prioritairement (avant les autres, qu'ils annulent s'ils sont satisfaits). Une fiche de candidature doit être remplie et adressée à la DPE. Contactez-nous pour le suivi de votre dossier. Les postes EREA ne font plus partie des SPEA.

23 avril 2010 : date limite de retour des accusés de réception de confirmation des demandes des personnels et des pièces justificatives numérotées, fiche de candidature →

La confirmation de demande arrive dans votre établissement ou chez vous. Corrigez-la si nécessaire. Joignez-y les pièces justificatives et laissez votre chef d'établissement faire l'envoi au Rectorat de Caen (sauf si vous êtes d'une autre Académie : à faire vous-même). Transmettez-nous une copie du dossier.

23 avril au 6 mai 2010 : vérification des barèmes par le rectorat de Caen (DPE)

07 au 14 mai 2010 : affichage sur I-PROF des barèmes des candidats. →

En cas de désaccord avec le barème la correction doit être demandée par écrit et signalée au plus tôt au service gestionnaire par téléphone ET au SE-UNSA !!

13 mai 2010 : date limite de réception des demandes tardives de participation, de modification ou d'annulation de mutation. Groupe de travail mouvement spécifique intra. →

Seuls les cas de force majeure (décès du conjoint/enfant, perte d'emploi ou mutation du conjoint, cas médical aggravé...) ouvrent la possibilité d'une demande tardive.

12/14 mai 2010 : réunion du groupe de travail examinant les demandes de mutation accompagnées d'un dossier médical.

14 mai 21 mai 2010 : réunion des groupes de travail pour vérification des listes et des barèmes et affectations.

15 juin au 17 juin 2010 : Réunion des **CAPA et des FPMA** chargées d'examiner le mouvement intra. Publication des résultats sur I-PROF.

Mardi 15 juin : Documentation ; Technologie; Langues; Arts Plastiques; Education Musicale; Economie et Gestion; STI; Professeurs de LP

Mercredi 16 juin : Mathématiques; Sciences Physiques; SVT; Histoire-Géo; Orientation; Education

Jeudi 17 juin: Lettres Classiques; Lettres Modernes; Philosophie; SES; Biochimie; EPS

→ Les **demandes de révision d'affectation** doivent être déposées dans les 8 jours qui suivent le résultat de l'intra (tenue de la FPMA).

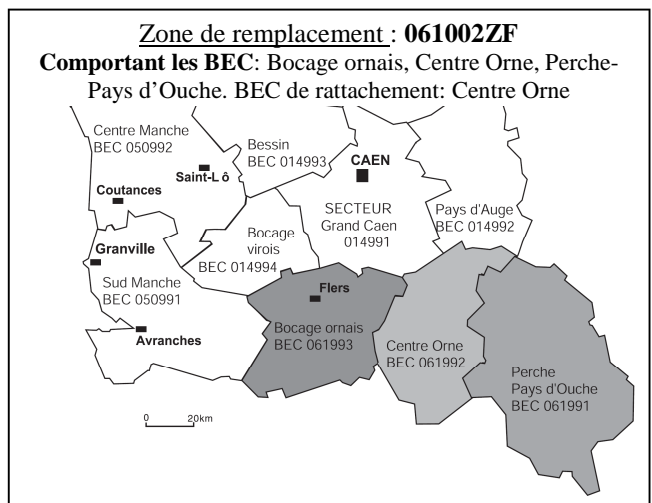
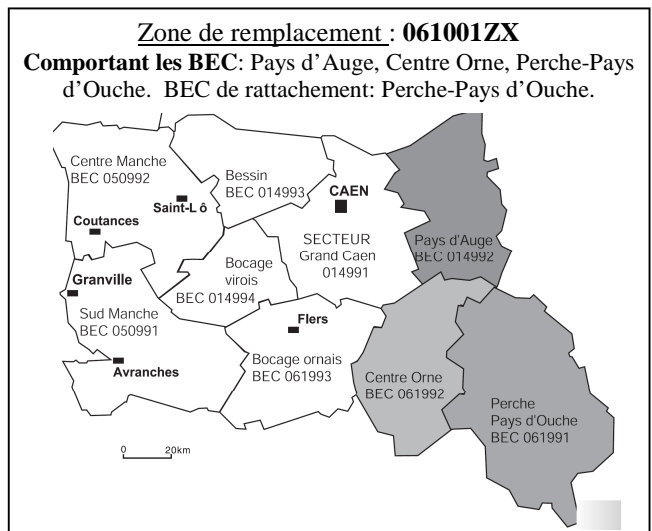
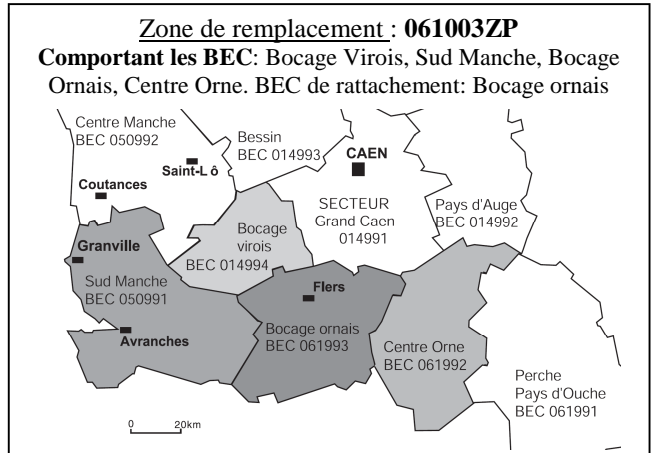
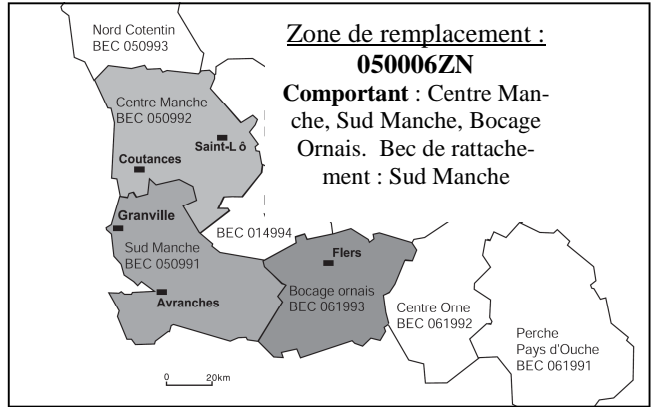
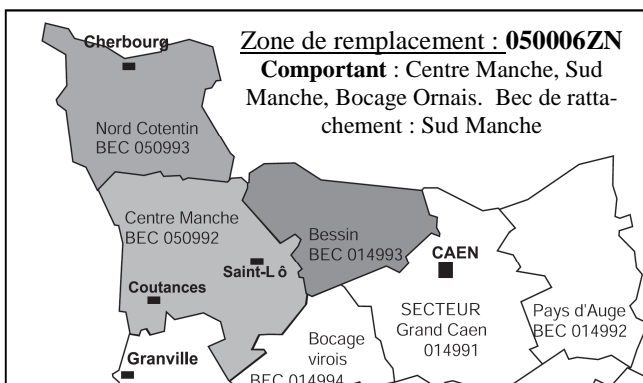
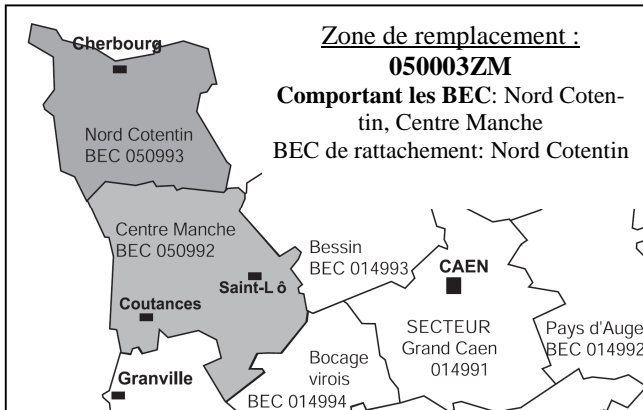
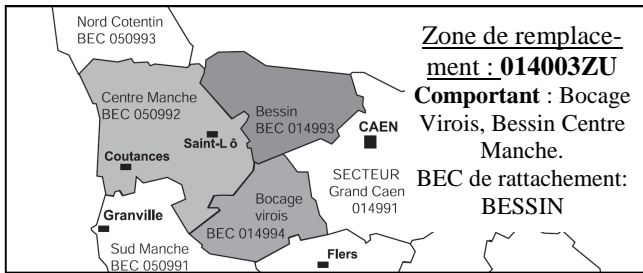
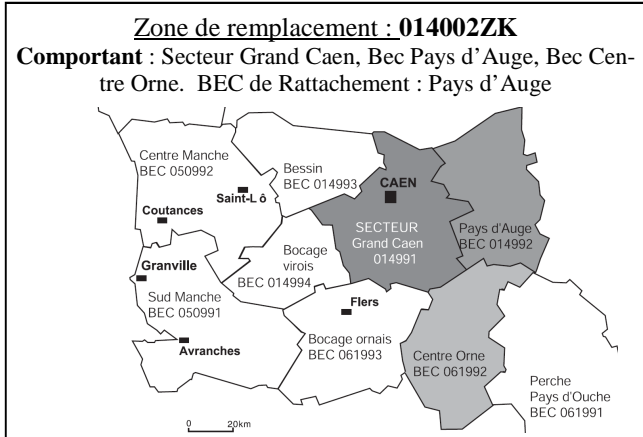
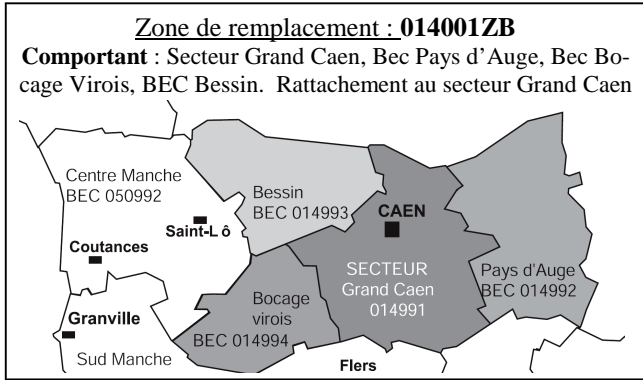
25 juin 2010 : Réunion des groupes de travail pour l'examen des **demandes de révision d'affectation**, lesquelles doivent donc être réalisées avant cette date.

09 et 12 juillet 2010 : Réunion des groupes de travail relatifs aux affectations à l'année sur postes provisoires

27 août 2010: Bilan des affectations des titulaires sur zone de remplacement



REPERES : zones de remplacement pour les disciplines de 200 enseignants et +



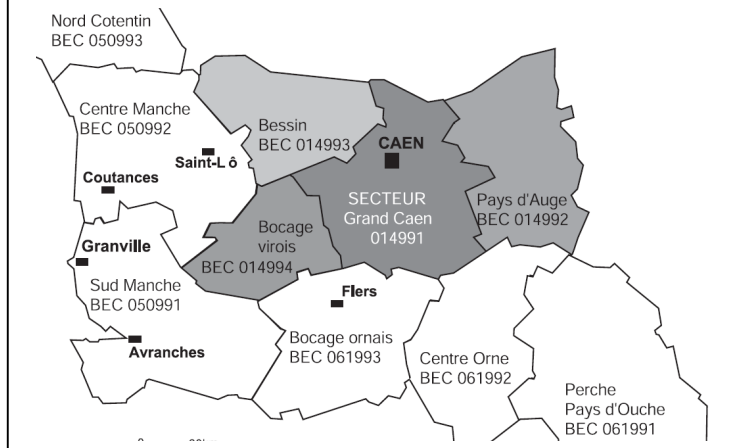
Les zones de remplacement des disciplines à effectif entre 30 et 199 enseignants :

Lycée : physique appliquée, philosophie, sciences économiques et sociales, arts plastiques, éducation musicale, économie et gestion (options A, B, C), génie mécanique (construction et productique) électronique, électrotechnique. + Orientation

LP : mathématiques sciences physiques, lettres histoire, anglais lettres, arts appliqués, arts plastiques, communication, comptabilité bureautique, génie mécanique (construction et productique), électronique, électrotechnique, génie industriel bois, génie industriel structures métalliques, employés de collectivités, économie familiale et sociale, santé environnement, vente.

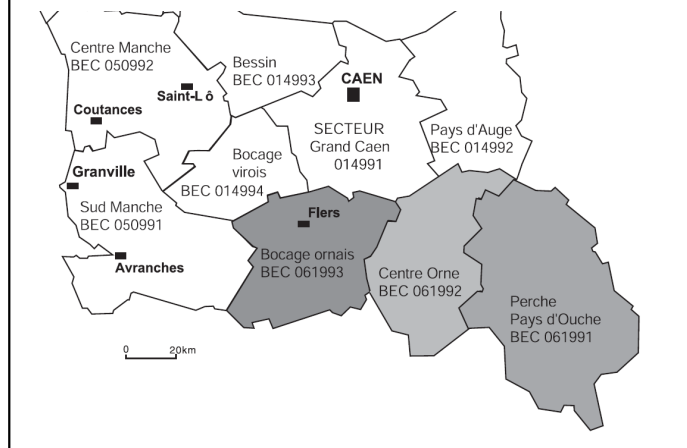
Zone de remplacement : 01404ZC

Comportant : Secteur Grand Caen, Bec Bessin, Bec Bocage virois, Bec Pays d'Auge. Rattachement dans la zone



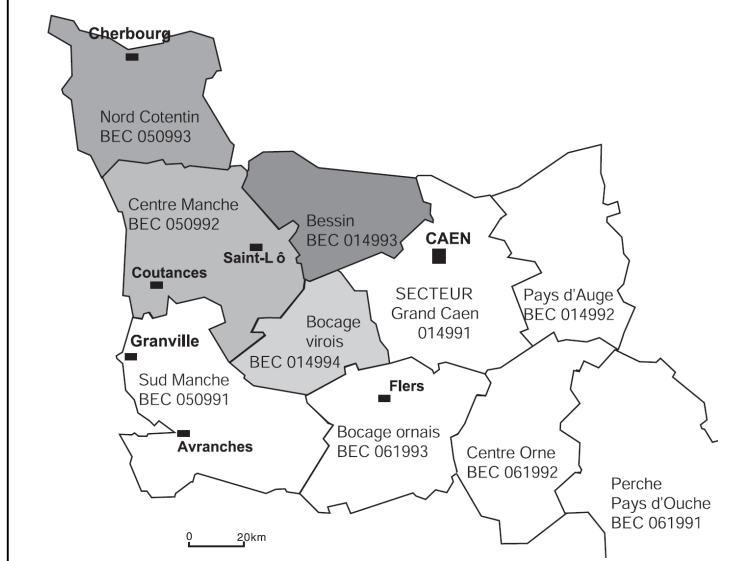
Zone de remplacement : 061004ZY

Comportant les BEC : Bocage ornais, Centre Orne, Perche Pays d'Ouche. Rattachement dans la zone



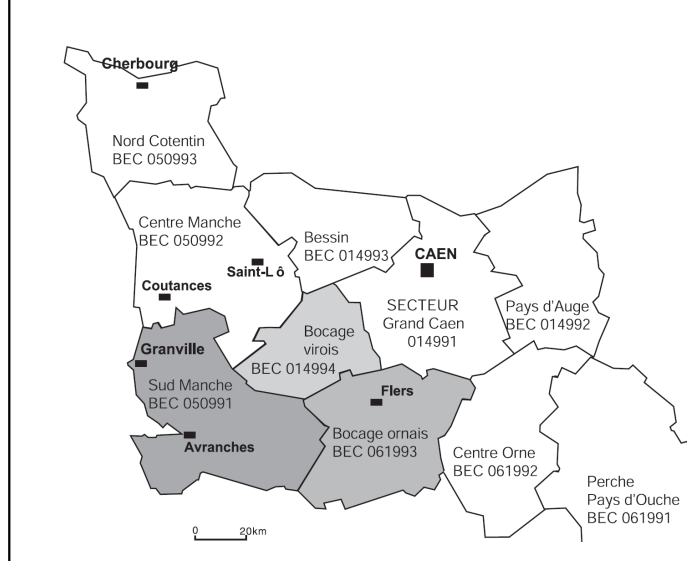
Zone de remplacement : 050005ZE

Comportant les BEC: Nord Cotentin, Centre Manche, Bessin, Bocage virois. Rattachement dans la zone



Zone de remplacement : 050004ZW

Comportant les BEC: Sud Manche, Bocage virois, Bocage ornais. Rattachement dans la zone



QUELQUES GROUPEMENTS DE COMMUNES

- 014951 Caen et communes Nord
- 014952 Caen et communes Sud
- 014953 Caen et communes rive gauche
- 014954 Caen et communes rive droite
- 050951 Cherbourg et environs
- 050952 Saint Lo et environs
- 050953 Granville et environs
- 050954 Avranches et environs
- 050956 Coutances et environs
- 061951 Fliers et environs
- 061952 Mortagne et environs

LES BEC

- 014991 Grand Caen
- 014992 Pays d'Auge
- 014993 Bessin
- 014994 Bocage Virois
- 050991 Sud Manche
- 050992 Centre Manche
- 050993 Nord Cotentin
- 061991 Perche Pays d'Ouche
- 061992 Centre Orne
- 061993 Bocage Ornais

BAREME INTRA 2010 Académie de Caen Syndicat des Enseignants-UNSA

29 av. Charlotte Corday 14000 Caen tél : 02-31-34-71-79 www.se-uns.org mail : ac-caen@se-uns.org

PARTIE COMMUNE DU BAREME		
ECHELON (ancienneté service) (au 31/08/2009 par promotion mais au 1/9/2009 si reclassement)	7 points par échelon de CN (21 points minimum 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} échelon) HC : 49 points forfaitaires + 7 points par échelon de la HC Classe exceptionnelle : 77 points forfaitaires + 7 points par échelon de CE (98 points maxi)	
ANCIENNETE DE POSTE (établissement, ZR, enseignement supérieur détachement...)	10 points par an + bonus en fonction de l'ancienneté (non cumulable) + 25 pour <u>4</u> ans ; + 50 pour <u>6</u> ans ; + 100 pour <u>8</u> ans ; + 150 pour <u>10</u> ans et + 10 points pour 1 an service national avant affectation comme titulaire Les cartes scolaires conservent ancienneté acquise sauf s'ils ont obtenu un poste sur un vœu non bonifié	
SITUATION ADMINISTRATIVE		
TZR	+ 90 pts - sur vœu « Bec central de leur zone » et si 4 ans ancienneté dedans- (Pour les disciplines < 200 la bonif porte sur le 1 ^{er} vœu Bec de la ZR) + 40 points pour les TZR formulant un « vœu département » TZR voulant rester en APV : + 1000 pts si établissement en vœu n°1	
Exercice en ZEP / APV	100 pts pour 5 ans / 150 pts pour 8 ans sur tout type de vœux	
Affectation « ambition réussite » postes créés en 2006 (0 bonif. 2010)	120 points pour 5 ans ; 170 points pour 8 ans. Tout type de vœu. Les « partants » après 3 ans et non satisfaits seront affectés sur demande dans la ZR correspondante.	
Stagiaire en situation Bonification liée au reclassement	Classement au 2 ^{ème} échelon (1/09/2009) : 50 points - 3 ^{ème} échelon : 80 points 4 ^{ème} et plus : 100 points Sur vœux larges (département, académie)	
Stagiaires ex-titulaires	1000 pts sur le vœu département d'affectation dans l'ancien corps (non enseignant)	
Réintégration	1000 points sur le vœu département ou ZR correspondant à l'ancienne affectation	
Poste partagé entre plusieurs établissements situés dans communes non limitrophes	80 points après 5 ans de services effectifs successifs ou non 100 points après 8 ans de services effectifs successifs ou non Sur vœux géographiques et larges (commune, groupement communes, BEC, ZR)	
CARTE SCOLAIRE demander : établissement / commune / département	N'exclure aucun type d'établissement, sauf agrégé demandant lycée Carte Sc. antérieure à 2010 : 1500 pts sur établissement de l'ancien poste & commune Carte Sc. 2010 : 1500 pts sur anc. poste & commune & dép. correspondant (ou ZR)	
Personnel enseignant à l'année une autre discipline que la sienne	50 points sur tout type de vœux dès la 1 ^{ère} année ; 100 points à partir de la deuxième année	
SITUATION FAMILIALE OU CIVILE : (date de prise en compte mariage/ pacs : 1/09/2009)		
Rapprochement de conjoints Séparation (titulaires) justifiée Prise en compte des situations au 1/09/2009 ou 01/01/2010 (enfants)	+ 90,2 points pour vœux BEC, département ou ZR du département de résidence professionnelle ou privée du conjoint. Le 1 ^{er} vœu département est le département du conjoint. + 30,2 points sur vœux géographiques (commune, groupement, ZRE) du dépt du conjoint + 25 pts/ enfant à charge au 01/09/2010 sur vœu BEC/Dpt/ZR/Aca (maxi 75) + 25 pts par année de séparation (6 mois effectifs) sur vœu département, Académie, ZRD, ZRA	
Mutation simultanée entre conjoints	Les vœux demandés doivent être strictement identiques 80 points sur le département / 30 points communes & groupements communes	
Rapprochement de résidence de l'enfant / garde conjointe ou alt.	Bonification forfaitaire de 80 points sur BEC / Département / ZRD Bonification forfaitaire de 30 points sur les communes / groupements / ZRE + 25 pts/ enfant à charge au 01/09/2010 sur vœu BEC/Dpt/ZR/Aca (maxi 75)	
OPTIONS INDIVIDUELLES / DEMANDES PARTICULIERES		
Agrégé formulant vœu lycée	90 points (si discipline enseignée également en collège)	
Mutation au titre du handicap Titulaire / enfant ou conjoint	1000 points sur zone géographique ou département Dossier à envoyer avant le 28 mars 2010	
Sportif de haut niveau	50 points par an pendant 4 ans sur vœux département et académie	
Sortant IUFM /COP (2007-08-09)	Bonification unique IUFM : 50 points sur le premier vœu (dernière année)	
Sortant d'un stage de reconversion	50 points pour la 1 ^{ère} mut. dans la nouvelle discipline sur tout type de vœux	

PRE-ADHESION 2010-2011

Vous pouvez d'ores et déjà adhérer au SE-UNSA pour l'année scolaire 2010-2011 en versant une pré-cotisation de 60 euros qui viendra en déduction de votre cotisation pour l'année scolaire 2010-2011. Vous serez considéré comme adhérent dès réception de votre bulletin et pourrez bénéficier d'un suivi plus particulier de votre carrière et de votre mutation.

Rappel : les cotisations sont déductibles à 66% des impôts.

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Adresse personnelle :

Téléphone & mail :

Bulletin à renvoyer à : SE-UNSA, Maison des Syndicats, avenue Charlotte Corday, 14000 CAEN

SITUATION ADMINISTRATIVE

Établissement (nom et adresse) :

.....
.....
.....

SITUATION : Titulaire Stagiaire

 Temps complet Temps partiel :%
 Autres cas (CLM, CLD, CFA, ...)

CATÉGORIE :

IUFM 1ère année 2ème année Catégorie (PE, PLC, PLP, CPE, EPS) :

Premier degré PE Instituteur Directeur Conseiller pédagogique

Second degré Discipline :

Certifié(e) PLP2
 Agrégé(e) Bi admissible AE - CE
 PEGC Section : Autre (préciser) :
 Chargé(e) d'enseignement EPS Professeur EPS
 Conseiller(e) principal(e) d'éducation

COTISATION

Échelon : Indice : **Montant de la pré-adhésion : 60€**

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement Chèque Espèces

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :